

## **REGLEMENT GENERAL ATB SUD OUEST**

**1/ La participation aux épreuves organisées par l'ATB Sud Ouest est ouverte à tous les cavaliers membres de l'ATB à jour de leur cotisation et aux nouveaux cavaliers hors association.**

**Pour ces derniers, il leur est possible de participer à une compétition dans l'année sans carte de membre, au tarif d'engagement « membre non ATB ».**

**L'adhésion ou son renouvellement peut être effectué dès le début d'année, lors de l'assemblée générale ou à tout autre moment avant l'inscription sur le premier concours.**

**La date de fin de validité de l'adhésion est le 31 décembre de chaque année. Si l'adhésion est prise lors du dernier concours de l'ATB, elle est valable pour l'année suivante.**

**Le conseil d'administration se réserve la possibilité d'effectuer toute modification relative aux concours en cas d'événements climatiques ou autres.**

### **2/ Les épreuves**

**Le championnat annuel de 3 Men 2 Gates sorting et de Ranch sorting est planifié par le conseil d'administration de l'association en début d'année.**

### **3/ Bétail Quantité à utiliser.**

**Le nombre de bêtes par concours doit être suffisant et évoluer selon le nombre d'engagés.**

**Pour le Ranch Sorting et le 3 Men 2 Gates sorting, les lots sont changés toutes les 10 équipes.**

**Des pauses sont planifiées pour reposer le bétail.**

### **4/ Assurance :**

**Les concurrents doivent obligatoirement être en possession d'une assurance responsabilité civile (RC) qui inclue la clause de garantie « risques de décès / invalidité permanente » et d'une assurance responsabilité civile équidé (RCPE) en cours de validité pour leur cheval.**

**Une copie de ces assurances doit obligatoirement être remise au secrétariat de l'ATB avant le premier concours.**

### **5/ Licence :**

**Aucune licence n'est demandée aux adhérents.**

#### **6/ Engagements et paiements des inscriptions.**

Les inscriptions aux concours sont obligatoirement effectuées à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site.

Aucune inscription n'est admise après la date de clôture des engagements.

Le paiement correspondant est effectué par courrier postal avant la date de clôture des inscriptions de chaque concours et avant le début des épreuves du premier jour du concours auprès du secrétariat (si équipe supplémentaire).

Le non paiement des inscriptions du concours impliquera l'impossibilité par le cavalier d'entrer dans la carrière de concours. Aucune dérogation ne sera faite à cette règle.

#### **7/ Composition des équipes.**

En 3 Men 2 Gates une équipe est constituée des trois mêmes cavaliers tout au long du championnat.

Un cavalier peut faire partie de plusieurs équipes. Une même équipe ne peut pas participer plus d'une fois dans la même classe.

En ranch sorting, une équipe est constituée des deux mêmes cavaliers tout au long du championnat.

Un cavalier peut faire partie de plusieurs équipes. Une même équipe ne peut pas participer plus d'une fois dans la même classe.

#### **8/ Méthode de classement du championnat.**

Les dix premières équipes ou cavaliers marquent des points selon la répartition suivante :

- première équipe ou cavalier 20 Points
- seconde équipe ou cavalier 17 Points
- troisième équipe ou cavalier et suivants 15, 13, 11, 9, 7, 5, 3 Points
- dixième équipe ou cavalier 1 Point

A noter : Tous les points sont attribués.

**Dans le cas d'un concours avec des cavaliers non adhérents ATB, les points sont attribués aux seules équipes faites entièrement de cavaliers ATB.**

Le classement est effectué dès la participation au premier concours. Un cumul des points est effectué sur la totalité des concours de l'année. C'est l'équipe ayant le plus grand nombre de points sur la totalité des concours qu'elle a effectuée qui gagne le championnat.

**En cas d'égalité de points en fin de championnat la règle de départage appliquée sera la suivante : On tiendra compte en premier lieu du nombre de victoires, deuxième place, troisième place, etc.... de chaque ex aequo.**

**Si l'égalité persiste seront pris en compte, comme pour un concours unique, le nombre de vaches total entrées. Enfin, en dernier lieu, seront pris en compte les temps cumulés.**

### **9/ Répartition des prix.**

**Les dotations sont effectuées aux 3 premières équipes de chaque discipline minimum.**

**Pour plus d'informations, se rapprocher du conseil d'administration.**

**Selon le nombre de participants, s faible nombre, des mesures exceptionnelles peuvent être prises.**

### **10/ Jugement.**

**Pour chaque concours, il y aura au moins 1 juge principal et deux assesseurs.**

### **Réclamations.**

**Les réclamations doivent être déposées le jour du concours. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà. En cas de réclamation une commission réunissant les juges, deux cavaliers consultants (tirés au sort avant l'épreuve) et un membre du conseil d'administration présent est créée. Elle analyse le bien fondé de celle-ci et décide de l'action à appliquer.**

**Tout comportement antisportif, ou toute autre attitude incorrecte vis à vis des juges ou d'autres cavaliers, dans le geste ou la parole, sera sanctionné d'un avertissement ou d'autres sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du fautif. En cas de récidive, le conseil se réserve le droit d'exclure un cavalier de l'association. De même le conseil peut refuser un cavalier au sein de l'association au vu de ses agissements présents ou passés.**

### **11/ Publication.**

**A l'issue de chaque concours, un classement officiel est établi. Ce classement est publié**

### **12/ Points de règlement non stipulés**

**Dans le cas où un point de ce règlement ne serait pas suffisamment explicite ou qu'un litige issu d'une situation non décrite par ce règlement viendrait à se produire, une décision sera prise par le conseil d'administration et immédiatement appliquée. Le règlement s'en trouverait ainsi modifié et complété.**

### **13/ Equipement du cheval**

**Tous les mors western usuels sont autorisés, Snaffle bit, Bosal, Meroth, etc., ainsi que les rênes fermées. Les embouchures aux canons vrillés (twistés) ne sont pas autorisées. Leur utilisation entraîne une disqualification. Aucune blessure n'étant tolérée, le juge est en droit de faire des contrôles au hasard.**

**Le mors de type snaffle (mors simple) peut être tenu à deux mains. Tout mors à branche doit être tenu à une main tout au long de l'épreuve.**

#### **14/ Equipement du cavalier :**

**Jeans, Chemise à manches longues boutonnées, chapeau western, bottes western.**

**Le Poncho n'est pas autorisé. Les cavaliers dont la tenue est non conforme ne sont pas autorisés à entrer dans la carrière.**

**Cette règle est valable pour la détente (Warm-up) avant la compétition et pour la compétition.**

**Le port du casque à la place du chapeau est autorisé à tout cavalier. Il est recommandé pour les YOUTH et obligatoire pour les MINI YOUTH. La perte du chapeau n'est pas pénalisée.**

**Les concurrents qui appartiennent à d'autres cultures d'équitation de travail doivent obligatoirement se présenter dans le costume traditionnel correspondant à celle-ci. Le harnachement de leurs chevaux est conforme à la monte traditionnelle correspondante.**

**En cas de mauvais temps, le juge peut assouplir ces règles et permettre le port de vestes, imperméables.**

**15/ Le responsable de la manifestation doit veiller à ce que le bétail ne soit pas dérangé. La clôture de l'arène côté bétail doit être opacifiée. Les aides extérieures ne sont pas autorisées. (Coaching, indication des bêtes, etc.). La zone de tri doit être interdite d'accès aux spectateurs pour éviter toutes indications sur le positionnement des bêtes du bon numéro.**

**16/ Un cheval malade ou blessé ne peut prendre part à la compétition.**

**17/ Il est interdit d'adresser la parole au juge pendant la manifestation sportive. En cas de non respect, le juge peut exclure la personne des lieux ou disqualifier le cavalier. Une provision de 50€ est demandée pour toute réclamation, elle est remboursée si la plainte est fondée.**